

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-CENTRE

Le 8 avril 2024, à 20h27, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy et Richard Doyon ainsi que mesdames les conseillères Nancy Lessard et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Est absente, Madame Dany Plante.

Assiste également, monsieur Jacques Poulin, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Le secrétaire de l'assemblée est monsieur Jacques Poulin.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2024-04-061

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté avec l'ajout du point 13.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2024 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I et R)**

**ADMINISTRATION**

6. Demande de subvention pour le Fonds Culturel
7. Demande de subvention pour l'Espace Culturel
8. Demande de soutien financier aux équipements et infrastructures culturelles
9. Regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce
10. Autorisation pour la tenue du rallye *Vallée de la Beauce* le 25 mai 2024 dans certaines rues de la municipalité
11. Démission d'un conseiller au siège no 5
12. Nomination d'un(e) représentant(e) du Conseil au CCU
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 254-2024 décrétant une dépense de 5 975 400\$ et un emprunt de 5 975 400\$ pour effectuer les travaux de remplacement de conduites et de réfection de la voirie sur les rues Fecteau, des Écoliers et Veilleux.

### **RESSOURCES HUMAINES**

14. Recommandation embauche animateurs/animatrices camp de jour
15. Recommandation embauche accompagnatrice camp de jour

### **GESTION CONTRACTUELLE**

16. Mandat consultant en travaux publics
17. Entente inter-municipale pour partage d'un conseiller en urbanisme
18. Mandat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie—Renouvellement conduites égout—Collecteurs Est et Ouest

### **RESSOURCES MATÉRIELLES**

19. Résultat de l'appel d'offres "Fourniture d'abat-poussière"

### **GESTION DU TERRITOIRE**

20. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 249-2024 modifiant le Règlement administratif en matière d'urbanisme numéro 156-2018 aux fins de modifier la définition de véhicules hors d'usage, d'ajouter la terminologie concernant les lots et de remplacer pour certaines dispositions le terme terrain par le terme lot
21. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 250-2024 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 161-2018 aux fins de remplacer à l'article 6, le terme terrain par le terme lot
22. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 251-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 157-2018 aux fins de remplacer pour certaines dispositions le terme terrain par le terme lot
23. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 252-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 158-2018 aux fins de remplacer pour certaines dispositions le terme terrain par le terme lot.
24. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 253-2024 modifiant le Règlement de construction numéro 159-2018 aux fins de remplacer à l'article 17, le terme terrain par le terme lot.

### **DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS**

25. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme
26. Dany Plante : Politique familiale et Comité consultatif scolaire
27. Richard Doyon : Festivités Western

- 28. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel
- 29. Francis Fecteau : APELF, ARLAC et Comité consultatif en urbanisme
- 30. Nancy Lessard : Culture, Patrimoine et événements
- 31. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre et CDI
- 32. Divers.
- 33. Les comptes. **(R)**
- 34. Période de questions et commentaires. **(I)**
- 35. Levée ou ajournement de la session. **(R)**

ADOPTÉE

2024-04-062

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2024**

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 4 mars 2024 et celui de la séance extraordinaire du 21 mars 2024 soient adoptés tels quels.

ADOPTÉE

DÉPÔT

**DÉPÔT DES CORRESPONDANCES AUX ÉLUS**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'avril et invite les membres du conseil à la consulter.

2024-04-063

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FONDS CULTUREL**

**ATTENDU** l'attractivité des spectacles estivaux pour la population de Saint-Victor ;

**ATTENDU QUE** ces spectacles contribuent à la vie culturelle de la communauté ;

Il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil ; de faire une demande de subvention au Fonds culturel 2024 pour la tenue de divers spectacles estivaux ;

D'autoriser le directeur général/ greffier-trésorier par intérim, Monsieur Jacques Poulin à signer tout document afférent.

ADOPTÉE

2024-04-064

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ESPACE CULTUREL**

**ATTENDU** le caractère central et historique du bâtiment abritant le presbytère ;

**ATTENDU QUE** le presbytère appartient à la municipalité et qu'il offre un espace unique pour tenir des événements culturels extérieurs ;

Il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil ; de faire une demande subvention dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches pour le volet Espace culturel, afin d'aménager un espace culturel convivial dans les aires extérieures du presbytère ;

D'autoriser le directeur général/ greffier-trésorier par intérim, Monsieur Jacques Poulin à signer tout document afférent.

ADOPTÉE

2024-04-065

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUX ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES CULTURELLES**

**ATTENDU** l'intérêt et la fierté démontrés par la communauté pour son histoire décrite dans une série de 13 panneaux historiques installés sur tout le territoire ;

**ATTENDU** la désuétude des panneaux existants et la nécessité de les remplacer ;

**ATTENDU** la pertinence d'ajouter un quatorzième panneau historique sur le circuit, faisant honneur à la contribution des Festivités Western de Saint-Victor fondées il y a 45 ans;

Il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil ; de faire une demande subvention dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches pour le volet Acquisition d'équipements et d'infrastructures culturelles ;

D'autoriser le directeur général/ greffier-trésorier par intérim, Monsieur Jacques Poulin à signer tout document afférent.

ADOPTÉE

2024-04-066

**AUTORISATION POUR LA TENUE DU RALLYE *VALLÉE DE LA BEAUCE* LE 25 MAI 2024 DANS CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** le Club Auto Sport la Licorne a planifié un projet de rallye automobile dans la Beauce le 25 mai 2024;

**ATTENDU QUE** ce Rallye fait de Saint-Victor, le point central de son activité;

**ATTENDU** le sérieux démontré par l'organisation responsable dont les activités sont sanctionnées CARS et FIA (GDS) et sont intégrées aux championnats CREC, RSQ et CASLL;

**ATTENDU QUE** l'organisme possède toutes les certifications, autorisations et assurances nécessaires à la tenue de son événement;

**ATTENDU** l'intérêt pour la municipalité d'autoriser une telle activité afin de faire connaître Saint-Victor et ses commerces et entreprises du secteur touristique;

Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la Club Auto Sport la Licorne et son représentant Monsieur Yannick Lefebvre, président, à tenir son rallye le 25 mai 2024 dans les rues suivantes dans les portions identifiées aux plans annexés à la résolution:

6ème rang- 5ème et 6ème rang nord, Route Grondin (Spéciale St-Victor) de 11h30 à 14h30 avec réouverture entre les passages pour faciliter la circulation des citoyens.

Route de Tring à partir de l'extrémité du 5 ieme rang nord vers l'Est.\*\* limitrophe avec Sacré Coeur.. (Spéciale route de Tring) 16h a 19h même principe que Saint-Victor entre les passages;

Que celui-ci assume toutes les responsabilités pour la tenue de cet événement et prenne fait et cause pour la municipalité dans le cadre de cette activité;

Que le club fournisse tout le personnel et les équipements requis pour la tenue de cette activité;

Que le club fasse approuver par la municipalité toute modification aux trajets et aux dates requises pour l'activité au moins 15 jours avant l'événement;

Que la présente résolution tient lieu de protocole d'entente entre les parties.

**ADOPTÉE**

2024-04-067

**DÉMISSION D'UN CONSEILLER AU SIÈGE NO 5**

**ATTENDU** la lettre de démission du conseiller municipal au siège numéro 5, Monsieur Francis Fecteau transmise au maire lors du comité plénier du 18 mars dernier;

**ATTENDU QUE** la vacance survient plus de 12 mois précédent la prochaine élection municipale ;

**ATTENDU QUE** le conseil, bien qu'il regrette cette décision, prend acte de celle-ci ;

**ATTENDU** l'implication de Monsieur Fecteau sur différents dossiers de la municipalité et notamment son implication au sein du CCU et de la protection du Lac Fortin ;

Il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil ; d'accepter la démission du conseiller au siège numéro 5, Monsieur Francis Fecteau et d'en constater la vacance en date de ce jour ;

De remercier Monsieur Fecteau pour son engagement politique et son implication à l'avancement de plusieurs projets municipaux ;

De mandater le directeur général par intérim à démarrer le processus électoral en vertu de la LERM.

#### ADOPTÉE

2024-04-068

**REGROUPEMENT DE L'OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRANIT, DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU SUD DE LOTBINIÈRE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE ET DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE LA NOUVELLE-BEAUCE**

**ATTENDU QUE** l'Office d'habitation des Appalaches, l'Office municipal d'habitation du Granit, l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce, des municipalités d'Adstock, de East Broughton, de Saint-Martin, de Frontenac, de La Guadeloupe, de Lac-Drolet, de Lambton, de Laurier-Station, de Saint-Agapit, de Saint-Antoine-de-Tilly, de Saint-Augustin-de-Woburn, de Saint-Benjamin, de Saint-Benoît-Labre, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Cyprien, de Sainte-Aurélie, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de Saint-Éphrem-de-Beauce, de Saint-Frédéric, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Gilles, de Saint-Jacques-de-Leeds, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Pierre-de-Broughton, de Saint-Prosper, de Saint-Sébastien, de Saint-Théophile, de Saint-Victor, de Saint-Zacharie, de Tring-Jonction, de Lotbinière, de Saint-Apollinaire, de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, ainsi que des villes de Beauceville, de Disraeli, de Lac-Mégantic, de Saint-Georges et de Thetford Mines un projet de regroupement des six (6) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'émettre pour la Municipalité de Saint-Victor une recommandation favorable à ce regroupement;

Il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

**QUE** le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

ADOPTÉE

2024-04-069

**NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DU CONSEIL AU CCU**

**ATTENDU QUE** le conseiller municipal au siège numéro 5 Monsieur Francis Fecteau a remis sa démission ;

**ATTENDU QU'**il siégeait au comité consultatif d'urbanisme à titre de conseiller de la municipalité ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer un nouveau représentant du conseil sur ce comité ;

Il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil ; de nommer Monsieur Richard Doyon, conseiller au siège numéro 3, membre du CCU de la municipalité de Saint Victor.

ADOPTÉE

2024-04-070

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 975 400\$ ET UN EMPRUNT DE 5 975 400\$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES ET DE RÉFECTION DE LA VOIRIE SUR LES RUES FECTEAU, DES ÉCOLIERS ET VEILLEUX**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Madame Nancy Lessard, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le règlement numéro 254-2024 décrétant une dépense de 5 975 400 \$ et un emprunt de 5 975 400 \$ pour effectuer des travaux de remplacement de conduites et de réfection de la voirie sur les rues Fecteau, des Écoliers et Veilleux.

Il est, par la présente, déposé par Madame Nancy Lessard, le projet du règlement numéro 254-2024 décrétant une dépense de 5 975 400 \$ et un emprunt de 5 975 400 \$ pour effectuer des travaux de remplacement de conduites et de réfection de la voirie sur les rues Fecteau, des Écoliers et Veilleux.

Ce règlement sera adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉE

2024-04-071

**RECOMMANDATION EMBAUCHE ANIMATEURS / ANIMATRICES CAMP DE JOUR**

**ATTENDU** l'appel public de candidatures lancé le 7 février dernier ;

**ATTENDU** la réception de 13 candidatures ;

**ATTENDU** les entrevues réalisées par le comité de sélection;

**ATTENDU** le rapport sommaire de la direction générale sur le processus et sa recommandation ;

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à la majorité des membres du Conseil de confirmer l'engagement de Mégane Charest, Nathan Lessard, Émy Poulin et Émilie Cloutier à titre d'animateurs/animatrices du programme de camp de jour de la municipalité de Saint-Victor.

Que les conditions de travail soient celles préalablement autorisées et déposées au conseil en regard de la politique salariale du personnel du camp de jour 2024.

La conseillère, Madame Patricia Bolduc s'oppose à cette résolution.

ADOPTÉE

2024-04-072

**RECOMMANDATION EMBAUCHE ACCOMPAGNATRICE CAMP DE JOUR**

**ATTENDU** l'appel public de candidatures lancé le 7 février dernier ;

**ATTENDU** la réception de 5 candidatures ;

**ATTENDU** les entrevues réalisées par le comité de sélection;

**ATTENDU** le rapport sommaire de la direction générale sur le processus et sa recommandation ;

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de confirmer l'engagement de Mme Alyssa Fortier à titre d'accompagnatrice du programme de camp de jour de la municipalité de Saint-Victor.

Que les conditions de travail soient celles préalablement autorisées et déposées au conseil en regard de la politique salariale du personnel du camp de jour 2024.

ADOPTÉE

2024-04-073

**MANDAT CONSULTANT EN TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** le désir d'améliorer les différents processus en place au service des travaux publics ;

**ATTENDU** l'expertise du consultant autant en matière d'opération de déneigement que de gestion en matière de travaux publics municipaux ;

**ATTENDU** l'offre de service déposée par Michel Potvin consultant le 21 février 2024 ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général par intérim soumis au conseil lors d'une séance de travail afin de soutenir son évaluation organisationnelle par l'octroi d'un mandat à ce consultant ;

Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer au montant de 16 900\$ plus taxes, le mandat d'analyse du déneigement et de l'organisation générale des travaux publics à Michel Potvin consultant, conformément à l'offre de service déposée et annexée à la présente résolution et tenant lieu de contrat.

ADOPTÉE

2024-04-074

**ENTENTE INTER-MUNICIPALE POUR PARTAGE D'UN CONSEILLER EN URBANISME**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 569 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C- 27.1), les parties peuvent conclure une entente avec toute autre municipalité, notamment quant au partage des services d'un fonctionnaire;

**ATTENDU** l'importance de l'élaboration et de l'application des règles d'administration publique ainsi que de la participation à la qualité des services aux citoyens;

**ATTENDU QUE** les parties désirent conclure une entente intermunicipale afin de se partager les services d'un conseiller en urbanisme, et ce, dans le but de répondre à leurs réalités actuelles et à leurs besoins émergents dans ce domaine, notamment en ce qui a trait à l'aménagement et le développement du territoire;

**ATTENDU QU'**il est avantageux pour la municipalité de Saint-Victor d'adhérer à une telle entente;

Il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur Jonathan V.Bolduc et le directeur général/greffier-trésorier par intérim, M. Jacques Poulin à signer ladite entente.

ADOPTÉE

**MANDAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES  
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RENOUELEMENT  
CONDUITES ÉGOUT – COLLECTEURS EST ET OUEST.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d’offres public concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux de renouvellement des conduites d’égout sanitaire (± 845 m. de renouvellement de conduites pour le collecteur est et de ± 1 470 m. de renouvellement de conduites pour le collecteur ouest);

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat s’inscrit au *Programme d’infrastructures municipales d’eau 2023 (PRIMEAU 2023)* – Volet 2 du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l’ouverture des soumissions, le 20 mars 2024, sept (7) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l’heure limite;

**CONSIDÉRANT QU’**un Comité s’est rencontré afin de tirer une conclusion sur l’analyse effectuée par chacun des membres et ce, pour chacune des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 % afin que l’enveloppe de prix soit ouverte ;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats des soumissions se détaillent comme suit:

<b>Firme</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Rang</b>
Arpo Groupe-Conseil	155 032,98 \$	7,35	1
Stantec Experts- Conseils Ltée	184 862,94 \$	6,22	2
WSP Canada inc.	187 305,77 \$	5,71	3
Équip Solutions Experts-Conseils inc.	204 566,51 \$	5,08	4
FNX-INNOV inc.	222 361,65 \$	4,77	5
Pluritec Ltée	264 514,93 \$	4,39	6
Apex Expert Conseil inc.	256 652,94 \$	4,25	7

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les soumissions sont conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les raisons décrites ci-haut, le Comité de sélection de la Municipalité recommande d’octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « **Arpo Groupe-Conseil** »

Il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers que le mandat soit octroyé tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE

2024-04-076

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES « FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE »**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour la fourniture d'abat-poussière ;

**ATTENDU** que lors de l'ouverture des soumissions le 5 avril dernier, 2 (deux) entreprises ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite prévue ;

Ont soumissionné :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
Adrien Roy et filles	59 212.13\$
Groupe FJH (Lagacé)	63 236.25\$

Tous les prix sont taxes incluses.

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder le contrat de fourniture d'abat-poussière à l'entreprise Transport Adrien Roy et filles au montant total de 59 212.13\$ taxes incluses et selon les conditions de l'appel d'offres.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-04-077

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF EN MATIÈRE D'URBANISME NUMÉRO 156-2018 AUX FINS DE MODIFIER LA DÉFINITION DE VÉHICULES HORS D'USAGE, D'AJOUTER LA TERMINOLOGIE CONCERNANT LES LOTS ET DE REMPLACER POUR CERTAINES DISPOSITIONS LE TERME TERRAIN PAR LE TERME LOT**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, chapitre C-27.1, Monsieur Xavier Bouhy donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le *Règlement numéro 249-2024 modifiant le Règlement administratif en matière d'urbanisme numéro 156-2018 aux fins de modifier la définition de véhicules hors d'usage, d'ajouter la terminologie concernant les lots et de remplacer pour certaines dispositions le terme terrain par le terme lot.*

ADOPTÉE

2024-04-078

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF EN MATIÈRE D'URBANISME NUMÉRO 156-2018 AUX FINS DE MODIFIER LA DÉFINITION DE VÉHICULES HORS D'USAGE, D'AJOUTER LA TERMINOLOGIE CONCERNANT LES LOTS ET DE REMPLACER POUR CERTAINES DISPOSITIONS LE TERME TERRAIN PAR LE TERME LOT**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné pour le Règlement numéro 249-2024 lors de la séance du conseil tenue le 8 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation publique (ainsi qu'à toute autre mesure prescrite par le gouvernement du Québec) prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. le maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy;

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 249-2024 comme s'il était tout au long récité ;

De permettre à toute personne intéressée de s'exprimer lors d'une consultation publique qui se tiendra le 22 avril 2024 à 18h30 à l'Hôtel de ville situé au 287, rue Marchand à Saint-Victor ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-04-079

**AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 250-2024 MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LES DEROGATIONS MINEURES AUX REGLEMENTS D'URBANISME NUMERO 161-2018 AUX FINS DE REMPLACER A L'ARTICLE 6, LE TERME TERRAIN PAR LE TERME LOT**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, chapitre C-27.1, Madame Patricia Bolduc donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le *Règlement numéro 250-2024 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 161-2018 aux fins de remplacer à l'article 6, le terme terrain par le terme lot.*

ADOPTÉE

2024-04-080

**ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 250-2024  
MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LES DEROGATIONS  
MINEURES AUX REGLEMENTS D'URBANISME NUMERO 161-  
2018 AUX FINS DE REMPLACER A L'ARTICLE 6, LE TERME  
TERRAIN PAR LE TERME LOT**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné pour le Règlement numéro 250-2024 lors de la séance du conseil tenue le 8 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation publique (ainsi qu'à toute autre mesure prescrite par le gouvernement du Québec) prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. le maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Patricia Bolduc;

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 250-2024 comme s'il était tout au long récité ;

De permettre à toute personne intéressée de s'exprimer lors d'une consultation publique qui se tiendra le 22 avril 2024 à 18h30 à l'Hôtel de ville situé au 287, rue Marchand à Saint-Victor ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-04-081

**AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT  
NUMERO 251-2024 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE  
NUMERO 157-2018 AUX FINS DE REMPLACER POUR  
CERTAINES DISPOSITIONS LE TERME TERRAIN PAR LE  
TERME LOT**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, chapitre C-27.1, Monsieur Richard Doyon donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le *Règlement numéro 251-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 157-2018 aux fins de remplacer pour certaines dispositions le terme terrain par le terme lot.*

ADOPTÉE

2024-04-082

**ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 251-2024  
MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 157-2018  
AUX FINS DE REMPLACER POUR CERTAINES DISPOSITIONS  
LE TERME TERRAIN PAR LE TERME LOT**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné pour le Règlement numéro 251-2024 lors de la séance du conseil tenue le 8 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation publique (ainsi qu'à toute autre mesure prescrite par le gouvernement du Québec) prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. le maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Monsieur Richard Doyon;

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 251-2024 comme s'il était tout au long récité ;

De permettre à toute personne intéressée de s'exprimer lors d'une consultation publique qui se tiendra le 22 avril 2024 à 18h 30 à l'Hôtel de ville situé au 287, rue Marchand à Saint-Victor ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-04-083

**AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT  
NUMERO 252-2024 MODIFIANT LE REGLEMENT DE  
LOTISSEMENT NUMERO 158-2018 AUX FINS DE REMPLACER  
POUR CERTAINES DISPOSITIONS LE TERME TERRAIN PAR LE  
TERME LOT**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, chapitre C-27.1, Madame Nancy Lessard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le *Règlement numéro 252-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 158-2018 aux fins de remplacer pour certaines dispositions le terme terrain par le terme lot.*

ADOPTÉE

2024-04-084

**ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 252-2024  
MODIFIANT LE REGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMERO 158-  
2018 AUX FINS DE REMPLACER POUR CERTAINES  
DISPOSITIONS LE TERME TERRAIN PAR LE TERME LOT**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné pour le Règlement numéro 252-2024 lors de la séance du conseil tenue le 8 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation publique (ainsi qu'à toute autre mesure prescrite par le gouvernement du Québec) prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. le maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Madame Nancy Lessard ;

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 252-2024 comme s'il était tout au long récité ;

De permettre à toute personne intéressée de s'exprimer lors d'une consultation publique qui se tiendra le 22 avril 2024 à 18h30 à l'Hôtel de ville situé au 287, rue Marchand à Saint-Victor ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-04-085

**AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT  
NUMERO 253-2024 MODIFIANT LE REGLEMENT DE  
CONSTRUCTION NUMERO 159-2018 AUX FINS DE  
REEMPLACER A L'ARTICLE 17, LE TERME TERRAIN PAR LE  
TERME LOT**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, chapitre C-27.1, Madame Patricia Bolduc donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le *Règlement numéro 253-2024 modifiant le Règlement de construction numéro 159-2018 aux fins de remplacer à l'article 17, le terme terrain par le terme lot.*

ADOPTÉE

2024-04-086

**ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 253-2024  
MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMERO  
159-2018 AUX FINS DE REMPLACER A L'ARTICLE 17, LE  
TERME TERRAIN PAR LE TERME LOT**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné pour le Règlement numéro 253-2024 lors de la séance du conseil tenue le 8 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation publique (ainsi qu'à toute autre mesure prescrite par le gouvernement du Québec) prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. le maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Madame Patricia Bolduc;

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 253-2024 comme s'il était tout au long réitéré ;

De permettre à toute personne intéressée de s'exprimer lors d'une consultation publique qui se tiendra le 22 avril 2024 à 18h30 à l'Hôtel de ville situé au 287, rue Marchand à Saint-Victor ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-04-087

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 475 970.01\$.

Moreau Architectes	1 812,29 \$
Équipement Demers	313,57 \$
Chemco	19 545,16 \$
Télé-Alarme Plus	80,89 \$
Garage Bizier	363,01 \$
Englobe	695,60 \$
Eurofins Environex	3 241,72 \$
Ferme Donald Vachon	9 945,34 \$
Planiftime	3 078,46 \$
Messer	198,23 \$
Librairie Renaud Bray	59,75 \$
SP Médical	278,10 \$
Laforest Nova Aqua	1 520,43 \$

Techni Consultant	3 391,76 \$
Avensys solutions	293,19 \$
Nancy Lagueux	977,29 \$
Centre service scolaire Beauce Etchemins	271 680,33 \$
Telus Mobilité	551,13 \$
Télus Molibité	420,30 \$
Etienne Bergeron	579,36 \$
SAAQ	15 919,18 \$
Beauce Télécom	510,33 \$
Téléphone St-Victor	518,81 \$
Alterna Eco-Solutions	437,53 \$
Energir	1 882,51 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire mars)	77,06 \$
Jonathan V. Bolduc	242,95 \$
Ville de Thetford	236,18 \$
Gravure Faro	17,48 \$
Garage Bizier	154,30 \$
Association des Directeurs municipaux	1 054,13 \$
William Giguère	60,00 \$
Eurofins Environex	3 636,10 \$
Jacques Poulin	15 251,43 \$
Énergies Sonic	7 414,69 \$
Purolator	16,68 \$
2540-0417 Québec Inc	546,13 \$
Visa Desjardins (février)	4 329,01 \$
Distributions Daki	95,32 \$
Fédération Québécoise de Kite	574,88 \$
Raysource	7 415,89 \$
Via Capitale Élite	25 438,22 \$
Micheline Fecteau notaire	1 437,18 \$
Escouade canine	1 552,61 \$
CMP Mayer	212,70 \$
Équipement Demers	293,68 \$
Linde Canada	73,54 \$
Installation Jolicoeur	270,20 \$
SEAO	12,80 \$
Magasin Coop	279,31 \$
Hydro Québec	12 577,05 \$
Entreprise MB	140,25 \$
Aqua Beauce	116,00 \$
ARPO	9 866,00 \$
Nancy Lagueux	1 379,70 \$
Usinage Xpress de Beauce	100,08 \$
Centre du Camion Amiante	220,63 \$
Daniel Cliche Avocat	862,32 \$
Englobe	17,25 \$
Laforest Nova Aqua	1 200,34 \$
Telus Mobilité	197,25 \$
Robert Jacques	1 774,60 \$
Myriam Bélanger	500,00 \$
Myriam Bélanger	101,01 \$
Sylvie Groleau	92,40 \$
Services sanitaires DF	284,92 \$
Daniel Grenier	375,00 \$
Société du Patrimoine	5 485,00 \$
JU Houle	419,66 \$

Amilia	164,75 \$
Trans Continental Distribution	827,59 \$
Libertvision	275,94 \$
Médias transcontinental	581,31 \$
Michel Potvin	10 199,48 \$
Morency Avocats	5 710,86 \$
Bob Moren	60,00 \$
Association des riverains du Lac-Aux-Cygnés	2 862,66 \$
Régie intermunicipale TFJS	1 077,60 \$
Colette Gosselin	338,52 \$
Gertrude Bolduc	220,00 \$
Stantec	3 064,08 \$
Hercule Fortin Inc.	346,52 \$
SP Medical	441,13 \$
Pharmacie Cliche et Aubry	50,59 \$
Robert Jacques	24,00 \$
Michael Grenier	4,00 \$
Toromont CAT	93,68 \$
Mélicca Pépin	69,00 \$
Solutions GA	2 432,93 \$
Ubéo	344,36 \$
Réseau biblio CNCA	1 376,29 \$
Extincteur de Beauce	72,27 \$
Médimage	616,25 \$
<b>TOTAL</b>	<b>475 970,01 \$</b>

ADOPTÉE

**QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n'est venue du public.

2024-04-088

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Madame Nancy Lessard,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que la présente séance soit levée à 20h51.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jonathan V. Bolduc  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jacques Poulin  
Directeur général/Greffier-  
trésorier par intérim